

District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87

Email : [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) - Site : <http://ain.fff.fr>



**Après plus de 5 mois de disette, le football départemental reprend ses droits dès ce week-end à l'occasion du 1er tour de la Coupe de France.**

Le District de l'Ain souhaite donc une bonne rentrée aux 74 clubs concernés par ce premier tour.

A noter que si la plupart des rencontres resteront « aindinoises », 13 équipes rencontreront leurs voisines du Rhône ou de l'Isère, 1 club étant par ailleurs déjà qualifié suite au forfait de son adversaire.

Au bout de cette longue attente, le jeu et l'enjeu devraient être synonymes de plaisir retrouvé. Bons matchs à tous!

## INFORMATION IMPORTANTE

La réunion des jeunes Foot à 11 (U15 - U18) aura lieu **Samedi matin 28 Août 2021 à 10 Heures à la salle des fêtes de ST MARTIN DU MONT.**

**Attention ! 2 personnes maximum par club - masque obligatoire et pass-sanitaire**

## CLUBS PRENEZ NOTE !



### JOURNAL FOOT AIN

Les clubs qui souhaitent modifier les adresses concernant l'envoi du journal FOOT AIN doivent faire parvenir les nouvelles coordonnées au secrétariat du District.

Rappel : après publication sur le site internet du District, le journal est envoyé par mail les jeudis après-midi sur les boîtes mail officielles des clubs et sur les autres adresses communiquées.

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 24.08.2021

**Présents** : FORGERON Kévin - HERMANN Pierre – JARJAVAL Romain – TOUZANI Hamid.

**Excusés** : DUBOIS Antoine – FAVIER Pierre - \_ GUICHERD Olivier – STRIPPOLI Guillaume (en visio-conférence).

**Assiste** : CURT Alexis.

### **COURRIERS ARBITRES**

AMRI Eimene : demande suite à son passage en Senior.

NEMERY Cédric : Félicitations suite à sa sélection en Championnat d'Europe de Foot Amputés en Pologne.

NOBILE Anthony : demande de mutation dans pour arbitrer en Haute Savoie-Pays de Gex.

STADELMANN Anthony : année sabbatique pour la saison 2021-2022.

COUDURIER-CURVEUR Jérôme : arrêt de l'arbitrage. Remerciements pour services rendus.

SAULTIER Doriance : demande de mutation pour arbitrer dans le District de l'Ain.

ROUX Romaric : arrêt de l'arbitrage. Remerciements pour services rendus.

### **COURRIERS CLUBS**

E S B MARBOZ : récusation d'un arbitre.

F C CONCORDIA : changement de terrain pour le match de Coupe de France du 29.08.2021.

### **ABSENCE REUNION DE RENTREE**

PAILLET Stéphane : attestation de l'employeur.

FORGERON Kévin : justificatif de réservation.

NEMERY Cédric : sélection Championnat d'Europe Foot Amputés.

### **DIVERS**

LauraFoot Compétitions : inversion du match de Coupe de France MONTLUEL / PRIAY du 29.08.2021.

**LES ARBITRES D4 SOUHAIANT ÊTRE OBSERVES AU COURS DE LA SAISON 2021-2022 SONT DANS L'OBLIGATION D'ADRESSER UN COURRIER AU DISTRICT**

**LES ARBITRES SOUHAIANT DOUBLER AU COURS DE LA SAISON 2021-2022 DOIVENT PROCEDER DE LA MÊME MANIERE.**

Le Président,  
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,  
Pierre HERMANN

## RENTREE DES ARBITRES 2021

POUR LES ARBITRES D1, D2, D3 et AA + Candidats Ligue Séniors

### JOURNÉE DE RENTRÉE DES ARBITRES DE FOOTBALL DU DISTRICT DE L'AIN – SAISON 2021 / 2022

#### CONVOCATION

Par la présente vous êtes convoqué le samedi 11 septembre 2021 au stade de MONTREAL LA CLUSE (Avenue de Québec - 01460 Montréal La Cluse) à 8h20 dernier délai pour l'accueil.

---

Déroulé de la journée :

**Tous les arbitres doivent se mettre en tenue de sport avant le début de la journée, être prêt à 8h30.**

La journée se terminera à 12h45 au plus tard.

La participation à l'ensemble de la journée (8h20-12h45 est obligatoire).

Veuillez venir avec des affaires de sport et de prises de notes (DONT 1 stylo).

---

#### **A l'accueil, la présentation du Pass Sanitaire sera obligatoire**

Le Pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- L'attestation de vaccination d'un schéma vaccinal complet ;
- La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h ;
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, ou autotest contrôlé par un personnel de santé permettant la création d'un QR code.

## DOSSIER RENOUVELLEMENT DE LICENCE

On vous rappelle, que le dossier de renouvellement de licence doit être effectué au plus tard **le 31 Août** par l'enregistrement de votre demande de licence auprès de votre club.

## FORMATION INITIALE ARBITRE

Les Dates de la prochaine formation initiale seront communiquées début Septembre. Elle devrait avoir lieu fin Octobre – Début Novembre.

## FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles d'une durée de 1h45 maximum.

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2021/2022 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence.**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.

Les dates et lieux seront fixés rapidement afin d'organiser sur le mois de Septembre les différentes formations.

## COMMISSION FEMININE

### Pratique Féminine



La réunion de rentrée de la pratique des féminines jeunes et séniors aura lieu **le Mercredi 8 Septembre 2021 à 19h00 au District** (26 rue du Loup - 01440 VIRIAT).

A cette occasion nous invitons **UN SEUL REFERENT** à participer à ce temps d'informations dédié à la pratique féminine sur le département (confirmation d'engagements, calendrier sportif, actions promotionnelles, ...). **Seules les personnes présentant un Pass sanitaire pourront participer à cette réunion.**

A titre d'information, les premières dates de compétitions officielles :

- Coupe de France Séniors Féminines : Week-end du 18-19 Septembre
- Journée 1 championnat Senior Féminines : Week-end du 25-26 Septembre
- Journée 1 championnat U15F : Week-end du 18 et 19 Septembre

### Engagements U18 à 8 et à 11

Les clubs souhaitant engager une ou plusieurs équipes en catégorie U18 sont priés de se rapprocher rapidement de la commission féminine du District de Lyon et du Rhône (04 72 76 01 10 ou [feminine@lyon-rhone.fff.fr](mailto:feminine@lyon-rhone.fff.fr))

Date limite des engagements au 29 Août 2021.

### Organisation de la pratique

District de l'Ain de Football	Saison 2021/2022
<b>SURCLASSEMENTS et SOUS-CLASSEMENTS DE JEUNES JOUEUSES</b>	

Licenciées		Je joue avec des garçons ... contre des garçons		Je joue avec des filles ... contre des garçons		Je joue avec des filles ... contre des filles	
		Compétition autorisée en sous-classement		Compétition autorisée en sous-classement		Compétition autorisée en sur-classement	
Nées en 2004	<b>U 18</b>	<b>U 18</b>	→ Néant	→ Néant	→ Néant	↑ en Seniors	
Nées en 2005		<b>U 17</b>	→ Néant	→ Néant	→ Néant	↑ en Seniors : 1 maxi	
Nées en 2006		<b>U 16</b>	↘ en U15	↘ en U15	↘ en U15	↑ en Seniors : 1 maxi	
Nées en 2007	<b>U 15</b>	<b>U 15</b>	→ Néant	↘ en U13	↘ en U13	↑ en U18 : 3 maxi	
Nées en 2008		<b>U 14</b>	↘ en U13	↘ en U13	↘ en U13	→ Néant	
Nées en 2009	<b>U 13</b>	<b>U 13</b>	→ Néant	↘ en U11	↘ en U11	↑ en U15 : 3 maxi	
Nées en 2010		<b>U 12</b>	↘ en U11	↘ en U11	↘ en U11	↑ en U15 : 1 maxi	
Nées en 2011	<b>U 11</b>	<b>U 11</b>	→ Néant	↘ en U9	↘ en U9		
Nées en 2012		<b>U 10</b>	↘ en U9	↘ en U9	↘ en U9		
Nées en 2013	<b>U 9</b>	<b>U 9</b>	→ Néant	↘ en U7	↘ en U7		
Nées en 2014		<b>U 8</b>	↘ en U7	↘ en U7	↘ en U7		
Nées en 2015	<b>U 7</b>	<b>U 7</b>					
Nées en 2016 dès 5 ans		<b>U 6</b>					

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater de la notification au P.V. électronique.

## **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 et U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

## **RAPPEL !**

### **21.3) Obligation concernant les équipes de jeunes**

**21.3.1 Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes :**

D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8

D2 : A minima deux équipes de foot à 8

Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.

Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :

\* Ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.

\* Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement avec un minimum de licenciés pour constituer seuls deux équipes.

Le Comité de Direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.

En cas d'infraction la première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation.

La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.

### **Ententes – Saison 2021/2022**

- FC Bords de l'Ain – AS Hautecourt Romanèche - FC Haut Revermont : **catégorie U18**

Club responsable : AS Hautecourt Romanèche

- FC Bords de l'Ain et AS Hautecourt Romanèche : **catégorie U15**

Club responsable : FC Bords de l'Ain

- Ol. Buyatin – US Berges du Rhône – FC St Vulbas Plaine de l'Ain : **catégorie U18**

Club responsable : Ol. Buyatin

- US Berges du Rhône – FC St Maurice de Gourdans – Ol. Buyatin – St Vulbas Plaine de l'Ain :  
**catégorie U15**

Club responsable : US Berges du Rhône

- US Berges du Rhône – FC St Maurice de Gourdans – FC St Vulbas Plaine de l'Ain : **catégorie U13**  
(2 équipes)

Club responsable : US Berges du Rhône

- CS Champagne en Valromey – Co Plateau : **catégorie U18**

Club responsable : CS Champagne en Valromey

- CS Champagne en Valromey – Co Plateau : **catégorie U15**

Club responsable : CS Champagne en Valromey

- CS Champagne en Valromey – Co Plateau : **catégorie U13**

Club responsable : CS Champagne en Valromey

- CS Champagne en Valromey – Co Plateau : **catégorie U11**

Club responsable : CS Champagne en Valromey

# SPORTIVE SENIORS

Réunion du 24 Août 2021

Présents : David BEREIZIAT, Jacques CONTET.

Courriers :

Oyonnax Att pour jumelage 2+1

Côt.Luénaz Fc pour alternance 2+1 ; (25/08) Côt.Luénaz Fc correction du message précédent :

**calendrier D4 poule A modifié**

Rappel :

Les clubs qui veulent jouer le samedi en soirée doivent avoir un terrain avec éclairage classé.

## SPORTIVE JEUNES

Réunion du 24 août 2021

Présents : David BEREIZIAT, Jacques CONTET.

La réunion des jeunes foot à 11 (U15-U18) aura lieu le **samedi matin 28 août 2021 à 10h00 à St MARTIN DU MONT (salle des fêtes).**

**Attention** maximum 2 personnes par clubs - masque obligatoire et Pass sanitaire

Courriers reçus à ce jour :

Culoz Grd Colombier Us – engagement équipe U18

Fareins Saône Vallée – engagement équipe U18

Veyle Saône Fc – pour niveau équipe 2 U15

Cs Valromey – pour engagement équipe U18

Centre Dombes Football -pour engagements équipe U15 et U18

St Denis Ambutrix Fc – engagement équipe U15

Ol. Buyatin – engagement équipe U18 (U17-U16) retour Ligue

Ain Sud Foot – confirmation engagements 2 équipes U15 et 1 U18

Foot Trois Rivières – engagements 2 équipes U15 (Ent.avec Fareins Saône Vallée) et 1 U18

Nous notons l'engagement de vos équipes, la confirmation se fera lors de la réunion de rentrée des jeunes à ST MARTIN du MONT.

# COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Pour la saison prochaine, nous espérons démarrer dans des conditions normales à savoir début Septembre pour nos 4 catégories. Vous trouvez le calendrier général sur le site ainsi que nos propositions de Niveaux pour les U11 et les U13. (Pratiques, Foot Réduit, Choisir la catégorie voulue).

Début des rencontres :

U13 : 1<sup>er</sup> tour du Festival Pitch le 11 Septembre 2021

1<sup>ère</sup> journée de championnat le 18 Septembre 2021

U11 : 1<sup>ère</sup> journée de championnat le 18 Septembre 2021

U9 : Journée d'accueil le 18 Septembre

1<sup>er</sup> Plateau le 25 Septembre

U7 : 1<sup>er</sup> Plateau le 25 Septembre

Réunions « J'accompagne » Voir la liste des clubs par secteur et les lieux sur le site

Bas Bugey : le vendredi 3 Septembre 2021 à 19 heures pour les U7, U9, U11 et U13 à Colomieu

Bugey : le jeudi 2 Septembre 2021 à 19 heures pour les U13 et U11 au stade de St Denis en Bugey

Le lundi 6 Septembre 2021 à 19 heures pour les U7 et U9 même lieu

Haut Bugey : le vendredi 3 Septembre 2021 à 19 heures pour les U7, U9, U11 et U13 au stade à Bellignat

Bresse : le jeudi 2 Septembre 2021 à 19 heures pour les U13 et U11 au stade à St Etienne du Bois

Le lundi 6 Septembre 2021 à 19 heures pour les U7 et U9 même lieu

Dombes Côtière le vendredi 3 Septembre 2021 à 19 heures pour les U7, U9, U11 et U13 au stade à Villars les Dombes

Val de Saône : le jeudi 2 Septembre 2021 à 19 heures pour les U13 et U11 au stade de St Didier / Chalaronne

Le lundi 6 Septembre 2021 à 19 heures pour les U7 et U9 même lieu

Merci de confirmer, engager ou retirer vos équipes par l'intermédiaire de Foot-clubs. Pour les changements de Niveau de vos équipes, adresser un mail au District.

Rappel : Indices des équipes

U13 : 1, 2, 3, .....

U11 : 1, 2, 3, .....

U9 : 91, 92, 93, .....

U7 : 71, 72, 73, .....

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Vérification initiale

- Terrain de Chaneins NNI : 018300101
- En attente de réponse de la ligue pour le classement.

## Vérfications décennales

- Terrains synthétiques d'Oyonnax Veyziat NNI : 012830201 et 012830202
- En attente de réponse de la ligue pour les classements.
  
- Terrain synthétique de Laiz NNI : 012030101
- En attente de réponse de la ligue pour le classement.

## Vérfications à effectuer de septembre 2021 à juin 2022

- Installations ayant subi des modifications à la suite de travaux (extrait FAFA au 30 juin 2021)
- Replonges, Chazey Bons, Laiz et Saint Paul de Varax (éclairage)
- Manziat, Foissiat, Saint Vulbas, Izernore et Bettant (terrains et infrastructures)
  
- Installations non vérifiées lors de la saison 2020/2021 en raison de la crise sanitaire.
- Trévoux, Saint Paul de Varax, Saint Didier sur Chalaronne, Saint Denis les Bourg, Marsonnas, Jassans, Dompierre sur Veyle, Chalamont, Certaines et Belley.
  
- Installations dont les décennales se terminent durant la période de septembre 2021 à juin 2022.
- Ambérieux en Dombes, Bellignat, Civrieux, Culoz, Fareins, Injoux, Lagnieu, Pont de Vaux, Saint Cyr sur Menthon, Saint Etienne sur Reyssouze, Saint Maurice de Beynost, Val Revermont et Valserhône (ex Bellegarde)

## Informations générales

### Durée et validité de classement

Le classement est prononcé pour une durée de :

- Niveaux T1 à T3 : 5 ans
- Niveaux T4 à T7 : 10 ans

La décision de classement précise :

- Le niveau et la date d'échéance de ce classement.
- Le cas échéant, les points de non-conformités mineures à lever et les délais pour le faire.

Le maintien d'un classement suppose que dans la période définie lors de la décision de classement, l'installation soit régulièrement entretenue et ne subisse pas de modifications substantielles.

Toute modification d'un des éléments de l'installation (modification des locaux, dimensions du terrain, le changement de revêtement sportif...) ayant permis son classement entraîne une demande de confirmation ou de changement de niveau de classement.

La durée d'un classement en niveau « Travaux » est de 12 mois renouvelable pour une période consécutive de 36 mois maximum.

Pour la CDTIS : JF JANNET